

TRADEMARK ASSIGNMENT

Electronic Version v1.1
 Stylesheet Version v1.1

SUBMISSION TYPE:		NEW ASSIGNMENT	
NATURE OF CONVEYANCE:		Change in legal entity status	
CONVEYING PARTY DATA			
Name	Formerly	Execution Date	Entity Type
PACO RABANNE PARFUMS, S.A.		06/30/2000	SOCIEDAD ANONIMA / Joint Stock Company: FRANCE
RECEIVING PARTY DATA			
Name:	Paco Rabanne Parfums		
Street Address:	6 Boulevard du Parc		
City:	Neuilly sur Seine		
State/Country:	FRANCE		
Entity Type:	Societe par Actions Simpliffee: FRANCE		
PROPERTY NUMBERS Total: 2			
Property Type	Number	Word Mark	
Registration Number:	1848910	EXCESS	
Registration Number:	1989392		
CORRESPONDENCE DATA			
Fax Number:	(609)924-3036		
	<i>Correspondence will be sent via US Mail when the fax attempt is unsuccessful.</i>		
Phone:	609-924-8555		
Email:	tadenys@pbnlaw.com		
Correspondent Name:	Todd A. Denys		
Address Line 1:	29 Thanet Road, Suite 201		
Address Line 4:	Princeton, NEW JERSEY 08540		
ATTORNEY DOCKET NUMBER:	12541.77821		
DOMESTIC REPRESENTATIVE			
Name:	Brooks R. Bruneau		
Address Line 1:	29 Thanet Road, Suite 201		
Address Line 4:	Princeton, NEW JERSEY 08540		

CH \$65.00 1848910

NAME OF SUBMITTER:	Todd A. Denys
Signature:	/todd a denys/
Date:	03/31/2011
Total Attachments: 10 source=paco rabanne parfums - change in legal entity status with english translation#page1.tif source=paco rabanne parfums - change in legal entity status with english translation#page2.tif source=paco rabanne parfums - change in legal entity status with english translation#page3.tif source=paco rabanne parfums - change in legal entity status with english translation#page4.tif source=paco rabanne parfums - change in legal entity status with english translation#page5.tif source=paco rabanne parfums - change in legal entity status with english translation#page6.tif source=paco rabanne parfums - change in legal entity status with english translation#page7.tif source=paco rabanne parfums - change in legal entity status with english translation#page8.tif source=paco rabanne parfums - change in legal entity status with english translation#page9.tif source=paco rabanne parfums - change in legal entity status with english translation#page10.tif	

PACO RABANNE PARFUMS

Société anonyme au capital de 13 068 000 francs

Siège social : 6, Bd du Parc – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

682 030 507 RCS NANTERRE (1989 B 951)

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
EN DATE DU 30 JUIN 2000**

L'AN DEUX MILLE,
le 30 juin,
à 10 heures,

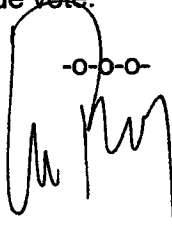
les actionnaires de la société PACO RABANNE PARFUMS se sont réunis au siège social en Assemblée générale mixte sur la convocation du Conseil d'administration qui leur a été régulièrement faite par lettre.

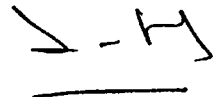
En entrant en séance, il a été établi une feuille de présence signée par chaque actionnaire présent, puis il a été procédé à la désignation des membres composant le bureau de l'Assemblée :

- Président de séance • Monsieur Mariano PUIG
- Scrutateur • PUIG FRANCE, représentée par Mariano PUIG
actionnaire acceptant
- Secrétaire • Monsieur Jacques JORAND

-o-o-o-

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, après avoir certifié sincère et véritable la feuille de présence, constate que les actionnaires présents et représentés possèdent plus du tiers des titres ayant droit de vote.

-o-o-o-




Monsieur le Président déclare en conséquence que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les Commissaires aux comptes titulaires, Monsieur Guy LEPRINCE et la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU ne pouvant assister à la présente réunion, se sont fait excuser.

-O-O-O-

Conformément aux textes en vigueur, il est mis à la disposition des actionnaires :

- 1) la justification de leur convocation et de celle des Commissaires aux comptes titulaires avec les accusés de réception,
- 2) la feuille de présence de l'Assemblée,
- 3) les comptes annuels,
- 4) le rapport de gestion,
- 5) les rapports des Commissaires aux comptes,
- 6) le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- 7) un exemplaire des statuts et le projet des statuts dans leur nouvelle forme,
- 8) le projet de résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée,
- 9) la liste des actionnaires,
- 10) le registre des mouvements de titres.

-O-O-O-

Monsieur Mariano PUIG, Président, déclare ensuite que les comptes annuels, les rapports de gestion et du Commissaire aux comptes, la liste des actionnaires et l'ensemble des autres documents tendant à l'information des actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social durant les quinze jours ayant précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

-O-O-O-

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est invitée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- **à titre ordinaire :**
 - lecture du rapport de gestion,
 - lecture des rapports du Commissaire aux comptes titulaire,
 - examen et approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 1999,
 - affectation du résultat,
 - rappel des distributions de dividendes sur exercices antérieurs,
 - quitus aux administrateurs,
 - conventions soumises à la réglementation des articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

▪ **à titre extraordinaire :**

- conversion du capital social en euros,
- transformation de la société en société par actions simplifiée,
- adoption des statuts de la société dans sa nouvelle forme,
- fin du mandat des administrateurs et désignation du Président,
- pouvoirs – formalités.

-O-O-O-

Puis, Monsieur Mariano PUIG donne lecture :

- du rapport de gestion sur l'évolution de la société et son activité au cours de l'exercice écoulé, son évolution prévisible, ses perspectives d'avenir, les événements importants survenus depuis la date de la clôture de l'exercice,
- et en l'absence des Commissaires aux comptes, lecture du rapport général sur les comptes dudit exercice, et du rapport spécial sur les conventions visées par les articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

Monsieur Mariano PUIG déclare la discussion ouverte et précise aux actionnaires qu'il se tient à leur disposition pour fournir à ceux qui le désireraient, toutes explications sur l'exercice écoulé et les perspectives d'avenir de la société.

-O-O-O-

Après discussion sur les résultats et autres questions soumises à leur approbation, les actionnaires passent au vote des résolutions suivantes :

▪ **à titre ordinaire :**

PREMIERE RESOLUTION : approbation des comptes

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, après avoir entendu la lecture :

- du rapport de gestion sur le développement des activités commerciales de la société au cours de l'exercice écoulé,
- des rapports général et spécial des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice,

décide d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 1999, tels qu'ils lui ont été présentés, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : affectation du résultat

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, approuvant la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 1999, qui s'élève à 5 079 072 francs, au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : rappel des distributions de dividendes antérieurs

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants en francs et par action :

<i>Exercices</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1998</i>
- <i>dividende distribué</i>	<i>2 000 F</i>	-	-
- <i>impôt payé au Trésor (avoir fiscal)</i>	<i>1 000 F</i>	-	-
- <i>revenu global</i>	<i>3 000 F</i>	-	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : conventions réglementées

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions soumises à la réglementation des articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, prend acte et approuve la reconduction des conventions conclues au cours des exercices antérieurs, approuve et ratifie en tant que de besoin la convention de trésorerie conclue en date du 30 avril 1999, pour une durée d'une année renouvelable, avec la société PARFUMS NINA RICCI et aux termes duquel la société PACO RABANNE PARFUMS est société centralisatrice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : jetons de présence

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires décide de maintenir à 300 000 francs le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

La répartition de cette somme sera décidée par le Président du Conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

▪ à titre extraordinaire :**SEPTIEME RESOLUTION : conversion du capital en euros**

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, d'exprimer en euros le capital social dont le montant s'élève à la somme de 13 068 000 francs pour 26 136 actions de 500 francs de nominal, au moyen de la conversion de cette valeur par application du taux officiel de conversion qui s'élève pour 1 € à 6,55957 francs.

Le capital social ressort à 1 992 203,76 € pour 26 136 actions de 76,2245 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION : arrondissement du capital social

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'arrondir le montant de la valeur nominale des actions au nombre entier d'euros immédiatement supérieur, soit 77 €, conduisant à une augmentation de capital d'une somme équivalente à 20 268,24 €, soit 132 950,94 francs à prélever sur le report à nouveau créditeur.

Le capital social ressort donc à 2 012 472 €, divisé en 26 136 actions de 77 € chacune.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION : transformation en SAS

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, et après avoir constaté que les conditions préalables à la transformation de la société sont remplies, décide de transformer la société en société anonyme par actions simplifiée et adopte les statuts sous leur nouvelle forme.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION : cessation des fonctions des administrateurs et désignation de l'organe de direction de la SAS

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend acte, en conséquence, de la cessation des fonctions des administrateurs à compter de ce jour et désigne en qualité de premier Président de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- la société PUIG FRANCE, société anonyme au capital de 3 081 600 francs, dont le siège social est fixé 6, Bd du Parc – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 314 583 659, représentée par son Président du Conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION : pouvoirs - formalités

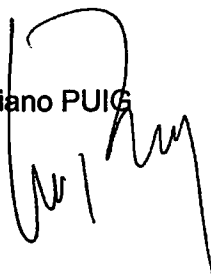
L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue d'effectuer toutes les formalités légales de publicité et d'inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

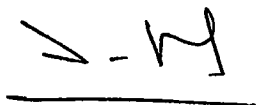
-0-0-0-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Mariano PUIG

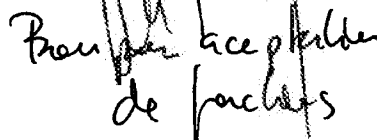


Jacques JORAND



PUIG FRANCE
Mariano PUIG

« Bon pour acceptation de fonctions »



EXTRACTED ENGLISH TRANSLATION OF AN ORIGINAL IN FRENCH

PACO RABANNE PARFUMS

A Société anonyme [public limited company] having a share capital of 13 068 000 francs

Head office: 6, Bd du Parc – 92200 Neuilly-sur-Seine

682 030 507 RCS NANTERRE (1989 B 951)

**REPORT OF THE
COMBINED GENERAL MEETING
HELD ON 30 JUNE 2000**

IN THE YEAR TWO THOUSAND,
On 30 June,
At 10:00 a.m.,

The shareholders of the company PACO RABANNE PARFUMS held a Combined General Meeting at the head office duly convened by letter by the Board of Directors.

An attendance sheet was drawn up and signed by each shareholder in attendance on arrival at the session, and the officers for the Meeting were then appointed.

Session Chair: Mr. Mariano Puig

Scrutineer: Upon acceptance by the shareholder, PUIG FRANCE, represented by Mariano Puig

Secretary: Mr. Jacques Jorand

Following appointment of the officers for the Meeting, the attendance sheet was certified to be true and correct, and it was duly noted that the shareholders present or represented by proxy held more than two-thirds of the voting shares.

The Chair therefore announced that the Meeting was regularly constituted and was entitled to transact business.

The Statutory Auditors, Mr. Guy Leprince and the firm of Deloitte Touche Tohmatsu, had

informed the Meeting that they would be unable to attend the session.

The following items were duly made available to the shareholders in compliance with current regulations:

- 1) Copies of the letters convening the meeting sent to the shareholders and to the Statutory Auditors and their acknowledgements of receipt
- 2) The attendance sheet for the Meeting
- 3) The annual accounts
- 4) The report of management
- 5) The reports of the Statutory Auditors
- 6) A table summarizing the financial results of the past five financial years
- 7) A copy of the company's Articles of Incorporation and the draft amended Articles of Incorporation
- 8) The texts of the draft resolutions submitted to the Meeting for approval.
- 9) The list of shareholders
- 10) The share transaction record book

The Chair, Mr. Mario Puig, announced that the annual accounts, the report of management, the reports of the Statutory Auditors, the list of shareholders, and all the other documents with information for the shareholders had been available to the shareholders at the company's headquarters for the fifteen days leading up to today's Session.

The Meeting duly entered the Chair's announcement into the records.

The Chair then read out to the Meeting the following agenda for its deliberations:

MEETING AGENDA

- **Ordinary General Meeting:**

- Reading of the report of management
- Reading of the Statutory Auditors' reports
- Review and approval of the annual accounts of the financial year ending on 31 December 1999
- Allocation of results
- Distribution of previous years' dividends
- Dismissal of directors
- Decisions governed by Articles 101 ff. of the Act of 24 July 1966

- **Extraordinary General Meeting:**

- Conversion of the corporate share capital into euros
- Conversion of the company into a société par actions simplifiée (limited liability company)
- Adoption of the company's amended Articles of Incorporation
- Termination of Directors' appointments and appointment of President
- Powers – formalities

The Chair, Mr. Mariano Puig, then read aloud:

- The report of management on the company's business dealings during the financial year just ended, projections and forecasts, future prospects, and major events taking place since the end of the financial year
- The Statutory Auditors being absent, the general report on the accounts for the said financial year and the special report on decisions regulated by Articles 101 ff. of the Act of 24 July 1966

The Chair, Mr. Mariano Puig, opened the floor to debate and informed the shareholders that he stood at their disposal to answer any requests for explanations concerning the financial year just ended and the outlook for the company's future.

After deliberating on the results and other questions submitted to the Meeting for approval, the shareholders voted on the following resolutions:

- **By the Ordinary General Meeting:**

....

- **By the Extraordinary General Meeting:**

....

RESOLUTION NINE: Conversion into an SAS (Société par actions simplifiée)

The report of the Board of Directors was read out to the Extraordinary General Shareholders' Meeting, which, on verifying that the requisite conditions for converting the company had all been complied with, resolved to convert the company into a société anonyme par actions simplifiée [limited liability company] and adopted the amended Articles of Incorporation.

This decision was unanimously adopted.

RESOLUTION TEN: Dismissal of Directors and appointment of the management body for the SAS

In consequence, the Directors were dismissed effective immediately and the Extraordinary General Shareholders' Meeting duly entered the dismissal in the record and appointed as the first President of the company for an unspecified duration, effective immediately:

- The company PUIG FRANCE, a public limited company having a share capital of 3,081,600 francs and place of business located at 6, Bd du Parc – 92200 Neuilly-sur-Seine, registered at the Company Registration Office in Nanterre under number 314 583 659, represented by the said company's Chairman of the Board of Directors.

This decision was unanimously adopted.

RESOLUTION ELEVEN: Powers – formalities

The Extraordinary General Shareholders' Meeting duly confers upon the bearer of an original, an extract, or a copy of these presents full authority for the purpose of completing all formalities regarding public notice and registration on the Register of Companies as may be required by law.

This decision was unanimously adopted.

There being no further business to transact under the agenda, the Meeting was adjourned.

Signed: Mariano Puig
Signature illegible

Puig France
Mariano Puig
Signature illegible
Accepting appointment

Signed: Jacques Jorand
Signature illegible